

# COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 11 mai 2022

Procès-verbal N° 34

Présidence : M. Bernard MAY

Présents : MM. Guy MARTIN – Michel PINGUET

Excusés : Mme Patricia BEAURENAUD - M. Lionel. ERAY

## RAPPEL

### . Modification au calendrier

En cours de saison, **toute modification** de jour, d'horaire ou de terrain **devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit)**, sauf raison majeure. **Confrontée, chaque semaine, à de nombreux abus, la commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.**

### . Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable se référer au règlement page 133 « TERRAIN IMPRATICABLE » de l'annuaire du District.

Toute demande effectuée en dehors de ces deux règles ne pourra être prise en compte par la Commission. Le secrétariat et les Membres de la Commission restent à la disposition des Clubs pour répondre à toutes questions.

### . Horaires des lever de rideau (suite Covid-19)

Les levers de rideau auront lieu à 12h00 si le match principal est fixé à 15h00 à compter du 1<sup>er</sup> WE de mars 2022 (sauf si les installations sont équipées de quatre vestiaires).

## COMPÉTITIONS MASCULINES

### 1 – MATCHS NON JOUES

#### Journée du 06 février 2022

#### Championnat Départemental 3 – Poule A

POUILLY 1 / COSNOIS FC 1 – Match n° 50285.1 - Fixé au 22 mai 2022

#### Journée du 10 avril 2022

#### Championnat Départemental 1 Sport Comm

PREMERY 1 / NEVERS BANLAY 1 – match n°50045.2 – Fixé le 22 mai 2022.

#### Journée du 17 avril 2022

## **Championnat Départemental 3 Poule B**

E. MOUX BRASSY 1 / MONTIGNY 1 – match n°50322.2 – Fixé au 22 mai 2022 à Brassy.

### **Journée du 24 avril 2022**

## **Championnat Départemental 3 Poule A**

COSNOIS FC 1 / MARZY 2 - match n° 50265.2

Suite courriel reçu de la Municipalité de Cosne/Loire (indisponibilité du terrain de rugby) le dimanche 24 avril 2022, la Commission reporte la rencontre au jeudi 26 mai 2022 à 18h30 (organisation Interdistricts). La commission remercie les deux clubs de leur compréhension.

## **2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER**

### **Journée du 15 mai 2022**

## **Championnat Départemental 2 Poule A**

CLAMECY 2 / GARCHIZY 2 -Match n° 50140.2

Accord des deux clubs et de la commission pour avancer le match à 13h00.

## **Championnat Départemental 3 Poule A**

CHANTENAY 1 / VARZY 1 -Match n° 50274.2

Accord des deux clubs et de la commission pour avancer le match à 14h30.

## **Championnat Départemental 4 Poule C**

DRUY BEARD 2 / NEVERS MAUPAS 1 – Match n°50476.2

Accord des deux clubs et de la commission pour décaler le match à 15h00.

### **Journée du 22 mai 2022**

## **Coupe du District/Sport Comm**

POUILLY 1 / ST PIERRE 1 – Match n° 51116.1

La commission fixe cette rencontre au 12 juin 2022.

### **Journée du 29 mai 2022**

## **Championnat Départemental 2 Poule B**

CHATEAU ARLEUF 1 / ST BENIN 2 -Match n° 50215.2

Accord des deux clubs et de la commission pour décaler le match à 15h00.

### **Journée du 5 juin 2022**

## **Championnat Départemental 2 Poule B**

CHATEAU ARLEUF 1 / MOULINS 1 - Match n° 50221.2

Accord des deux clubs et de la commission pour avancer le match au samedi 4 juin 2022 à 20h00.

*Ce match n'a aucune incidence sur les montées et descentes (deux dernières journées).*

## **3 – FORFAITS**

## **Championnat Départemental 3 poule A**

COSNOIS FC 1 / FOURCHAMBAULT 3 – match n° 50276.2 du 15/05/2022

Forfait déclaré de FOURCHAMBAULT 3.

Amende 90€.

## 4 – DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission STATUTS ET REGLEMENTS du District de la Nièvre donnant match perdu par pénalité au club de ST PEREUSE 1 (3-0) pour en reporter le bénéfice au club de CHARRIN 2 :

Score : CHARRIN 2 (3 points 3 buts) / ST PEREUSE 1 (0 but moins 1 point).

## 5 – DEMI-FINALES COUPES DEPARTEMENTALES

Le tirage des ½ Finales des Coupes du Conseil Départemental, du District Sport Comm et de l'Amitié a eu lieu **le vendredi 29 avril 2022 à partir de 19h00 dans les locaux de notre équipementier Sport Comm** en présence des clubs de ASA-VAUZELLES, AS-FOURCHAMBAULT, AS-GUERIGNY, US-SAINT PIERRE, ESN 58, JS-MARZY, AS-SAINT BENIN, AS-POUILLY, SNID.

Résultats du tirage :

Coupe du Conseil Départemental :

SNID (R1) / VAUZELLES (R2) - 22 mai 2022

ESN 58 (R3) / SAINT-BENIN (R2) - 22 mai 2022

Coupe du District Sport Comm :

POUILLY (D3) / SAINT-PIERRE (D2) - 12 juin 2022

MARZY (D1) / FOURCHAMBAULT (D1) - 22 mai 2022

Coupe de l'Amitié :

COSSAYE 1 / GUERIGNY-URZY 2 - 22 mai 2022

CHARRIN 2 / LA MACHINE 3 - 22 mai 2022

## 6 – COUPE FÉMININES SENIORS

### MODIFICATION DU CALENDRIER

En raison du report du match du 17 avril 2022, SAINT-REVERIEN 1 / CLAMECY 1, repositionné le dimanche 8 mai, la commission revoit le calendrier des demi-finales qui se dérouleront : rencontres aller, dimanche 22 mai au lieu du 8 mai, rencontres retour dimanche 12 juin au lieu du 22 mai 2022.

**Aucun report ne sera autorisé. Le club déclarant forfait aura match perdu par pénalité (0-3, moins 1 point).**

**RESULTATS DU TIRAGE DES ½ FINALES (aller 22 mai) (retour 12 juin) :**

NEVERS FC 2 / SNID 1

ENTENTE CORBIGNY-CHATEAU-ARLEUF 1 / CLAMECY 1

### Rappel clubs :

La commission rappelle que seules les équipes participant au critérium départemental féminin de foot à huit, à savoir : Clamecy 1, Cosne 1, Ent. Coulanges/Vauzelles 1, Ent. Pouilly/2F2N/Marzy 1, Ent. Corbigny/Château-Arleuf 1, FC Nevers 2, Snid 1 et Saint-Révérien 1, pourront prendre part à la Coupe Départementale Féminine.

Les équipes à onze ne sont pas prises en compte pour cette coupe.

Pour le reste, la commission appliquera le règlement envoyé aux clubs le 9 mars 2022.

## 7 – COURRIEL

Pris note du courriel de TANNAY et de ST PERE.

## 8 – RAPPEL DES PROTOCOLES DE REPRISE DES MATCHS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

### **Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club**

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club. L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff. Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

### **Saisine de la commission d'organisation et forfaits**

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

### **Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :**

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/joueurs le jour du match
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours

## COMPÉTITIONS FÉMININES

## 9 – MATCHS NON JOUES

### **Journée du 12 décembre 2021**

#### **Critérium Féminin**

SNID 1 / CLAMECY 1 - Match n°50759.2 - Suite au forfait de CLAMECY 1 (au match aller), le match retour se déroulera au stade Pierre Joly à Imphy le 5 juin 2022.

### **Journée du 13 février 2022**

#### **Critérium Féminin**

COSNE 1 / E. POUILLY-2F2N-MARZY 1 – match n°50757.1 – Le match est reporté au 15 mai 2022

### **Journée du 27 février 2022**

#### **Critérium Féminin**

CLAMECY 1 / NEVERS FC 2 - match n°50716.2 Le match est reporté au 15 mai 2022,

### **Journée du 27 mars 2022**

#### **Critérium Féminin**

E. POUILLY 2F2N MARZY 1 / CLAMECY 1 – match n° 50731.2

Le critérium se terminant le 5 juin 2022, la commission reporte le match au jeudi 26 mai 2022 (Ascension).

### **Journée du 24 avril 2022**

#### **Critérium Féminin**

E. COULANGES-VAUZELLES 1 / SNID 1 – match n° 50743.2 – Le match est reporté au 15 mai 2022.

**PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 18 MAI 2022 A 16H30.**

Le Président  
Bernard MAY



Le secrétaire de séance  
Michel PINGUET



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.